

## Séance du 04 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le **4 juin**, le Conseil Municipal, **convoqué le 30 mai 2019**, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Christine MARTIN**, Maire.

### Etaients présents :

Alain CHARBONNIER, Pierrick BOUDIN, Florent CHAUSSALET , Liliane DENYS, Paul FIESCHI, Marie-Laure GUITTON, Christine MARTIN, Monique MOUTET, Jean-Louis PÉRICHON.

Etaients absents excusés : François-Xavier DUCHON

Procurations : Christine MARTIN a reçu le pouvoir de François-Xavier DUCHON

A été nommée secrétaire de séance : Liliane DENYS

Le compte rendu de la séance précédente (3 avril 2019) est approuvé à l'unanimité.

La séance a été ouverte à 19h30 sous la présidence de Christine MARTIN, qui a exposé ce qui suit :

### **Délibération n° 32- Tarif de location de la salle des associations « Aux Sièges Montacutains » 2019 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de location annuel de 225 € pour la nouvelle association : « Aux Sièges Montacutains ».

### **Délibération n° 33-2019 : Modification du tableau des effectifs**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82 -213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,

VU la loi n° 83 - 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87 - 522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU la délibération n° 13 juin 2007 modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que la suppression d'emploi est une décision qui ne peut être prise qu'après avis du comité technique paritaire (Loi 84.53 du 26 janvier 1984 – art.97)

CONSIDERANT que dans sa lettre de la fonction publique territoriale n°1 de juillet 1997, le Ministre de l'Intérieur fait observer que «dans le cas où la suppression d'un emploi est la simple conséquence de la création d'un emploi d'avancement destiné à un même fonctionnaire, il peut être admis de ne pas consulter le comité technique paritaire»,

CONSIDERANT que la création doit tenir compte des conditions de création de grade ainsi que des limites imposées par les ratios d'avancement fixés par chaque organe délibérant,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour l'année 2019 suite à 1 avancement de grade,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

⊗ Décide de supprimer le poste suivant :

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe

⊗ Décide de créer le poste suivant :

- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe

⊗ Décide de préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel (chapitre 64).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition d'avancement d'échelon pour Nathalie MARTIN à compter du 1er mai 2019.

## Délibération n°34-2019: SDE 03 : plan de financement

Suite à l'acceptation des devis concernant à divers travaux du SDE 03, le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant :

Travaux	Contribution part communale	Financement
Eclairage Route de Lapalisse	8 372 €	Réparti sur 10 ans (886 €/an)
Eclairage Chemin du Château	2 096 €	Réparti sur 5 ans (426 €/an)
Télécom Route de Lapalisse	6 691 €	Réparti sur 10 ans (708 €/an)
Télécom Chemin du Château	2 524 €	Réparti sur 5 ans (513 €/an)
Extension de réseau pour alimentation du Château	2 912 €	En une seule fois

## Délibération n°35-2019: Location du studio

Le Conseil Municipal accepte après proposition de Jean-Louis PERICHON, Adjoint au Maire, de louer le studio à Mme Adeline LEBAS, qui en a fait la demande.

Le contrat est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 14 juillet 2019.

Le prix du loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 290.00 €.

Le montant est révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le dépôt de garantie est de 290.00 €.

Le Conseil Municipal donne délégation à Mme le Maire, pour signer tous documents à intervenir.

## Délibération n°36-2019: Location du T5 des Jumelles

Le Conseil Municipal accepte après proposition de Jean-Louis PERICHON, Adjoint au Maire, de louer le studio à M. Robin GLANOWSKI, qui en a fait la demande.

Le contrat est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Août 2019.

Le prix du loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 500.00 €.

Le montant est révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le dépôt de garantie est de 500.00 €.

Le Conseil Municipal donne délégation à Mme le Maire, pour signer tous documents à intervenir.

### Questions diverses

*Travaux sur réseaux et parking de la Place.*

*Electricité ~1 200 €*

*Sivom ~600 €*

*Les travaux du parking de la Place vers la Brasserie sont commencés et réalisés par Mickaël Potensier. Il y aura des rondins de bois pour délimiter ~300 € en plus des travaux d'assainissement.*

*Ecole : Visite de sécurité : L'inspectrice de l'Education Nationale viendra à l'école le 11 juin à 9h00 suite au problème de comportement de certains élèves à l'école. Un contrôle de sécurité sera effectué*

*Travaux à l'agence postale : Il y a eu une visite des cadres de la Poste pour l'aménagement du bureau de Montaigu le Blin. L'aménagement est intégralement financé par la Poste*

*Commission de suivi d'exploitation de la Carrière : Elle aura lieu le 26 juin à 9h00*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20h00